

<p style="text-align: center;">COMMUNE DE CHATEAUNEUF COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Séance du 30 juin 2017 à 19 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTIN Thierry-FOURNIER Viviane-
CHOLAT Claude- BERTHET-RAMBAUD Sophie- FOUCAULT Izabel-SCHAMME Capucine

Excusé(e)s : MARTHELOT Vincent- MAUGIE Gilles- FOURNIER Didier- NOVEL Denis

Secrétaire de séance : HUGONOT Christelle

1°- Election des délégués titulaires des conseils municipaux : élections sénatoriales

Vu le décret n°2017-1101 du 19 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 12 juin 2017,

a) - Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : M. CHOLAT Claude et Mme FOURNIER Viviane et Mme BERTHET-RAMBAUD Sophie et Mme FOUCAULT Izabel.

La présidence du bureau est assurée par M. CARREL Henri, Maire.

Le secrétaire désigné par le Conseil Municipal est HUGONOT Christelle.

b) - Election des délégués titulaires :

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- CARREL Henri
- MAUGIE Gilles
- MARTIN Thierry

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :8
- Bulletins blancs :0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés 8
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- CARREL Henri : 8 voix
- MAUGIE Gilles : 8 voix
- MARTIN Thierry : 8 voix

M. CARREL Henri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales.

M. MAUGIE Gilles ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales

M. MARTIN Thierry ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué titulaire pour les élections sénatoriales

2° - Election des délégués suppléants des conseils municipaux : élections sénatoriales :

Les candidatures enregistrées sont les suivantes :

- CHOLAT Claude
- SCHAMME Capucine
- HUGONOT Christelle

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 8
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 8
- Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- CHOLAT Claude : 8 voix
- SCHAMME Capucine : 8 voix
- HUGONOT Christelle : 8 voix

M. CHOLAT Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

Mme SCHAMME Capucine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

Mme HUGONOT Christelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales

3°- Vote d'une subvention à deux associations communales :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer les subventions suivantes :

- Comité d'animation de Châteauneuf : 1 800 €
- Association de chasse (subvention 2017) : 765 €

Questions diverses :

- Brigitte VEVE a fait part à M. le Maire de sa volonté de quitter le CM pour raisons personnelles. Sa lettre de démission a été transmise à M. le Préfet conformément à la réglementation.
- Transfert de l'agence Postale dans le bâtiment mairie :
 - Estimation des travaux : 20 000 €
 - Financement possible : 10 000 € par la Poste et fourniture du mobilier. Financement de la part de Conseil Départemental ?
- Concernant la vente du local actuel de l'Agence Postale, cette dernière n'est pas soumise à l'avis de France Domaine. Une demande a été faite auprès du service de publicité foncière afin de confirmer la propriété communale.
Il a été décidé de recourir aux services d'un maître d'œuvre pour coordonner et suivre les travaux .

Fait à CHATEAUNEUF, le 04 juillet 2017

Le Maire,
H. CARREL

